

SEANCE DU
04 Octobre 2022

OBJET DE LA
DELIBERATION

SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2022
ATTRIBUTION DU SOLDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 04 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Quatre Octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 Septembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent) Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Proc de M. THERY Éric) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. M. CANIPET Jérôme. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme ANDRE Laetitia). DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mmes DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard) LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : MM. THUILLIEZ Laurent. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mme CASSEZ Laetitia. M. MARTIN Bernard. Mme ANDRE Laetitia.

Absente excusée sans pouvoir : Mme CABOCHE Cécile

Monsieur DEVLEESCHAUWER Nicolas est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 06 Avril 2022, le Conseil Municipal a décidé que toutes les Associations percevront leur subvention en un seul versement, excepté les 4 Associations suivantes : AAED Douges Football, Association Basket Courcelles Douges, Karaté Club Dougeois et Harmonie Municipale qui percevront 75% de leur montant dès le vote du budget et les 25% restants sur présentation d'un bilan qualitatif et financier des projets réalisés.

Monsieur le Maire propose le versement du solde de subvention à ces 4 associations :

Association	Subvention 2022	Acompte 75% perçu	Solde à percevoir
AAED Dourges Football	16 800	12 600	4 200
Association Basket Courcelles Dourges	41 400	31 050	10 350
Karaté Club Dourgeois	9 400	7 050	2 350
Harmonie Municipale	13 000	9 750	3 250

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances Vie Scolaire » du 21 Septembre 2022,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'attribuer le solde des subventions 2022 ainsi qu'il suit :

- AAED Dourges Football	4 200,00
- Association Basket Courcelles Dourges	10 350,00
- Karaté Club Dourgeois	2 350,00
- Harmonie Municipale	3 250,00

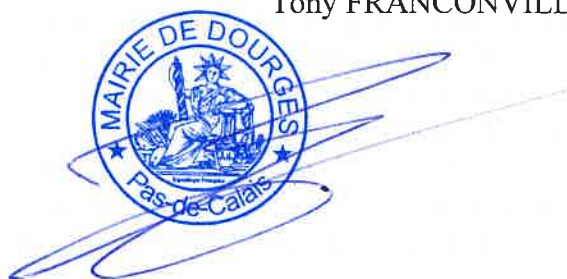
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20221004-DEL01041020